



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives SAISON 2019/2020

### PROCES-VERBAL N° 37

---

Réunion restreinte du mardi 12 mai 2020.

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

###### **VAUCRESSON – STADE DU STADE FRANÇAIS – NNI 92 076 03 01**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis

Au regard du relevé d'éclairage transmis, celui-ci indique :

- Eclairage moyen horizontal : 192 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.74.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57.

**La C.R.T.I.S. prend en compte la situation de confinement actuelle ne permettant pas contrôle effectif de l'éclairage et prend note des éléments recueillis par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. en charge du dossier.**

Néanmoins, suite aux décisions de la C.F.T.I.S. du 22/04/2020 sur les conséquences de la crise sanitaires sur le classement des installations sportives et des éclairages, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cet éclairage en Niveau E5 jusqu'au 12/05/2020.

Si les informations portées à sa connaissance ne sont pas avérées lors d'un futur contrôle de l'éclairage, la C.R.T.I.S reviendra sur cette décision pour demander des mises en conformités.

## 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS – STADE INTERCOMMUNAL N°5 – 77 431 01 05**

Après étude des demandes d'avis préalable, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la réalisation d'un terrain synthétique (5SYE) et d'éclairage (E5).

### 4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

### 5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

### 6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.